



Le 4 mai 2026

Le 1^{er} mai en Isère, c'est férié ! C'est chômé ! Et c'est contrôlé ! (... n'en déplaise à la hiérarchie et même au Premier ministre)

Malgré tous ses stratagèmes, la direction de la DDETS 38, qui a fait usage de multiples manœuvres que nous avons dénoncées, visant à empêcher ou décourager plusieurs agent-es de s'organiser collectivement afin d'effectuer des contrôles de la réglementation du 1^{er} mai, n'aura finalement pas réussi à les empêcher d'exercer leurs missions d'information et de contrôle de la réglementation ce 1^{er} mai 2026.

C'est donc une première victoire contre les entraves subies par les inspecteur-ices du travail que nous saluons.

La direction de la DDETS 38, qui s'est fait le relais sans filtre des consignes gouvernementales, à savoir que les boulangeries et fleuristes artisanaux auraient le droit de faire travailler des salarié-es ce 1^{er} mai au mépris total de la réglementation applicable et en présentant le projet de loi déposé comme une évolution quasi imminente et inévitable de la loi, a une fois de plus démontré sa perméabilité aux consignes politiques et son incapacité à garantir l'indépendance de l'inspection du travail.

Nous tenons à souligner la capacité d'initiative des collègues et à saluer la forte mobilisation interprofessionnelle ayant réuni une soixantaine de personnes, avec le soutien de l'Union départementale de Solidaires et de l'Union locale de la CGT, lors du rassemblement appelé par nos syndicats, le lundi 27 avril 2026, devant la DDETS de l'Isère, pour dénoncer les pratiques managériales de nos directions et l'atteinte à l'indépendance de l'inspection du travail et qui a permis de les faire reculer.

Contrairement à ce que prétend la campagne de presse des organisations patronales et du gouvernement, les inspecteur-ices du travail ne se sont pas concentré.e.s sur les artisans boulangers et fleuristes. En effet, ce 1^{er} mai 2026, l'inspection du travail en Isère a contrôlé une soixantaine d'entreprises de divers secteurs d'activités et s'est plutôt concentrée sur les établissements occupant un nombre important de salariés, ayant ainsi permis de clarifier l'état du droit, à savoir que le 1^{er} mai est le seul jour férié et chômé obligatoirement.

Mais le combat n'est visiblement pas terminé et nous devons collectivement rester mobilisé.es contre les attaques à l'indépendance de l'inspection du travail et pour la défense du 1^{er} mai

Ainsi, en dépit de l'orientation indiquée, le 29 avril 2026, par le Conseil d'État, saisi par des organisations syndicales, qui rappelait au gouvernement les garanties d'indépendance entourant l'action aussi bien de l'inspection du travail que celle de l'autorité judiciaire, ce 1^{er} mai 2026, le Premier ministre a décidé de médiatiser un appel téléphonique à destination d'un boulanger qui faisait travailler des salariés, contrôlé le matin même par l'inspection du travail en Nord Isère.

Le soutien public du Premier ministre à un comportement enfreignant la législation sociale est stupéfiant ! C'est une expression de mépris pour les agent-es de l'inspection du travail, dont on connaît par ailleurs les difficultés à exercer leur mission au vu de leurs faibles effectifs. Cette attitude scandaleuse caractérise une atteinte à l'indépendance de l'inspection du travail et une pression extérieure induite, appelant des patrons à ne pas respecter la loi, ni les agents chargés de la faire appliquer.

Imaginerait-on une telle intervention d'un Premier ministre pour soutenir un automobiliste arrêté par la gendarmerie ? Le Premier ministre a voulu discréditer les agent-es de contrôle, il s'est surtout discrédité aux yeux de toutes et tous.

Anticipant les résultats d'un débat appartenant au Parlement et se prononçant sur la question de sanctions financières relevant des seules compétences de l'ordre judiciaire, le comportement transgressif du gouvernement constitue une remise en cause de la séparation des pouvoirs.

Nous demandons :

- une condamnation sans ambiguïté de la part de nos directions régionale et nationale des dérives de notre hiérarchie locale, des violences commises sur un agent et un rappel de la garantie d'indépendance de l'inspection du travail ;
- des mesures contre la direction de la DDETS 38 afin qu'elle ne commette plus d'obstacles à l'accomplissement des missions de ses agent.es, ni qu'elle se fasse le relais d'influences extérieures indues ;
- des poursuites pour l'ensemble des procédures qui seront initiées suite aux contrôles du 1^{er} mai 2026.

Nous continuerons à défendre, avec l'appui des syndicats interprofessionnels, les règles établissant un ordre public social et un droit du travail protégeant les travailleuses et les travailleurs. Nous saisissons les instances chargées de garantir les missions et l'indépendance de l'inspection du travail et de la protéger des pressions indues, d'où qu'elles viennent ! La réforme de l'État, plaçant les agents de l'inspection du travail sous tutelle des facto des préfectures, encourageant toutes les dérives, doit par ailleurs être abrogée.

Plus largement, nous réaffirmons que le 1^{er} mai est, et doit rester, un jour férié obligatoirement chômé pour toutes et tous !

Pour tout contact :

- ddets-sudtravail@isere.gouv.fr
- ddets-cgt@isere.gouv.fr